



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le mercredi 25 avril 2018
ENDROIT: 78, rue Principale
Salle communautaire de l'Édifice municipal
Rivière-Verte, NB
HEURE: 19 h

PROCÈS-VERBAL # 29

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 05. M. Michel Leblond, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous.

Membres présents

CHOUINARD, Louis	Maire de Lac Baker
DESCHÊNES, Marcel	Maire de Grand-Sault
LEBLOND, Michel, président	Maire de Rivière-Verte
LEVESQUE, Roger	Maire de Sainte-Anne de Madawaska
LEVESQUE, Marcel	Maire de la Communauté rurale de Saint-André
MARTEL, Alain	Représentant de DSL
OUELLET, Jean-Pierre	Maire de la Communauté rurale de Haut-Madawaska
ROUSSEL, France, vice-président	Maire de Drummond
ROY, Paul	Représentant de DSL
SOMERS, Nicole	Mairesse de Saint-Quentin
ST-AMAND, Carmel	Maire de Saint-Léonard

Membres absents

BOSSÉ, Jules	Représentant de DSL (District de services locaux)
SIMARD, Cyrille	Maire d'Edmundston
MARTIN, Brigitte, membre du bureau de direction/exécutif	Représentante de DSL

Personnel présent

PICARD, François	Directeur général
THIBODEAU, Johanne	Directrice des finances
RIOUX, Nicole	Adjointe à la direction

INVITÉES

ALBERT, Elaine	Chargée du développement économique communautaire, Opportunités Nouveau- Brunswick
ELISIO, Katie	Coordinatrice régionale des mesures d'urgence

Journaliste

THÉRIEAULT, Christine	La Cataracte
-----------------------	--------------

3. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Roger Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion générale du 25 avril 2018 soit accepté, en ajoutant au point 11. Autres affaires : Format des réunions. ADOPTÉE

4. Procès-verbal de la réunion générale du 28 février 2018, pour approbation

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. France Roussel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 28 février 2018, avec modifications. À la section 'Membres présents', remplacer « Communauté rurale du Haut-Madawaska » avec : « Communauté rurale de Haut-Madawaska ». À la page 2, résolution no 4, on doit remplacer « Communauté rurale du Haut-Madawaska » avec « Communauté rurale de Haut-Madawaska ». ADOPTÉE

5. Affaires découlant des procès-verbaux

Aucune

6. Présentation : Mme Katie Elisio, Coordinatrice régionale des mesures d'urgence

Mme Elisio informe les membres que la majorité des municipalités ont fourni leur liste de priorités des dangers et mesures applicables pour le plan régional des mesures d'urgence. Elle spécifie quand et comment déclarer un état d'urgence au niveau local. Dès la proclamation de l'état d'urgence, elle énonce les 10 mesures nécessaires que le « ministre ou la municipalité, selon le cas, peut prendre pour protéger les biens et l'environnement ainsi que la santé ou la sécurité des personnes concernées ». L'état d'urgence permet d'obtenir une autorité qui n'est pas déjà en place.

Le plan régional d'intervention d'urgence de l'OMU NB du ministère de la Justice et de la Sécurité publique est disponible au :

http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ps-p/pdf/emo/plan_regional_dintervention_durgence-2016.pdf

Pour les mesures d'urgence la prochaine étape est d'insérer dans l'outil Google, développé par la CSRNO, l'information qui est pertinente pour tout le monde, c'est-à-dire : stations de police, stations de feu, les hôpitaux, etc.

7. État des résultats fin mars 2018

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de Mme Nicole Somers et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport de l'état des résultats au 31 mars 2018, tel que circulé.

ADOPTÉE

8. Résolutions : Pour le service d'aménagement et pour le service des déchets

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par M. Roger Levesque, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU

Pour le secteur de l'aménagement,

- Lors de la réunion du 22 novembre 2017, nous avons convenu qu'en présence d'un surplus budgétaire, que la commission autorisait un transfert du compte courant de la CSRNO, folio 29434 EOP dans le fonds de réserve en capital secteur aménagement folio 10254 ES-2.
Un montant de 25 000 \$ a été transféré par chèque # 6651 en date du 21 décembre 2017 et le chèque a été signé par 2 signataires, soit M. François Picard et M. Michel Leblond.
- La CSRNO autorise le virement de fonds au montant de 14 825 \$ du compte 29434 ES-1 au compte courant 29434 EOP pour le remboursement des frais d'application pour l'année 2017 qui est d'un montant total de 29 675 \$. L'écart entre le total des remboursements de 29 675 \$ et le virement de fonds du compte bancaire de 14 825 \$ est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par cartes de crédit et/ou débit qui sont déposées directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce virement de fonds fut approuvé le 18 avril 2018 par deux signataires, dont MM Michel Leblond et François Picard par internet via Accès-D de la Caisse populaire.
- Que la CSRNO autorise le remboursement de frais d'application de l'année 2017 aux municipalités et DSL aux montants suivants :

Saint-Quentin	1 975,00 \$
Lac-Baker	625,00 \$
Communauté rurale de St-André	2 650,00 \$
Saint-Hilaire	525,00 \$
Clair	400,00 \$
Rivière-Verte	325,00 \$
Saint-François	250,00 \$
DSL	<u>22 925,00 \$</u>
	<u>29 675,00 \$</u>
- Que la CSRNO autorise le remboursement d'un montant de 13 096,53 \$ à l'Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et forêts ; somme recueillie par la CSRNO pour les mois de janvier à mars 2018.
- Que la CSRNO autorise un virement de fonds pour le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois de janvier à mars 2018. Le montant du virement de fonds se chiffre à 5 754,50 \$ du compte 29434 ES-2 au compte courant de la CSRNO, folio 29434. L'écart entre le total des remboursements de 8 854,50 \$ et le virement de fonds du compte bancaire de 5 754,50 \$ est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par cartes de crédit et/ou débit qui sont déposées directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce virement de fonds fut approuvé le 16 avril 2018 par deux signataires, dont MM Michel Leblond et François Picard par internet via Accès-D de la Caisse populaire.
- Que la CSRNO autorise le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois de janvier à mars 2018 aux montants suivants :

○ Baker Brook	1 109,00 \$
○ Clair	5 451,00 \$
○ Lac Baker	845,50 \$
○ Rivière-Verte	110,00 \$
○ Saint-François	65,00 \$
○ Ste-Anne-de-Madawaska	341,00 \$
○ St-Hilaire	235,00 \$
○ Communauté rurale de Saint-André	546,00 \$
○ Saint-Léonard	984,00 \$
○ Saint-Quentin	3 806,00 \$
○ DSL	<u>7 576,00 \$</u>
	<u>21 068,50 \$</u>

Pour le secteur des déchets solides

- Que la CSRNO autorise que la balance du compte à recevoir de D'Aplomb Construction au montant de 13,39 \$ soit passé aux mauvaises créances. Le montant de 85,24 \$ a déjà été passé aux mauvaises créances, mais de l'intérêt s'était accumulé entre la date de la résolution et la date de la radiation du compte au montant de 13,39 \$. Nous voulons donc fermer le compte et radier le solde restant.
- Que la CSRNO autorise le transfert de 16 250,55 \$ du fonds général 29434 EOP au fonds de réserve des déchets solides qui fait partie des recommandations de Raymond Chabot Grant Thornton depuis 2011.

Ce montant provient d'un transfert de 515 879 \$, qui a eu lieu en juillet 2009, au fonds général de la Cogerno (avant la création de la CSRNO) tandis que la résolution autorisait 500 000 \$ seulement. De plus, en 2011, il y a eu un transfert non autorisé au fonds général de la Cogerno de 371,55 \$. Ce qui nous apporte à un montant de 16 250,55 \$ qu'on doit reprendre du fonds général et remettre dans le fonds de réserve - déchets solides. Ce transfert sera fait par chèque # 7249 du fonds général folio 29434 EOP et sera déposé au compte de la Banque Royale folio 100-677-4 et le chèque sera approuvé par 2 signataires, soit M. François Picard et M. Michel Leblond.

Que la CSRNO autorise le transfert d'un montant de 1 000 000\$ du fonds de réserve en capital folio 100-677-4 RBC dans un nouveau fonds de réserve en capital à plus haut rendement en intérêt, folio 100-444-9 RBC. Les conditions des 2 comptes sont très similaires, pas de frais additionnels et le montant demeure accessible en tout temps. Par contre, le taux d'intérêt passe de 0.50% à 1.10% pour les montants de 0\$ à 500 000\$ et de 0.50% à 1.20% pour les montants de 500 000\$ à 999 999\$. Ce virement sera effectué le 26 avril 2018 de façon électronique et sera approuvé par 2 signataires, soit M. François Picard et M. Michel Leblond.

ADOPTÉE

9. Rapport de correspondance

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. France Roussel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le rapport de correspondance du 21 février au 20 avril 2018, soit accepté, tel que circulé.

ADOPTÉE

10. Rapport du directeur général

Le DG fit une mise à jour des différents dossiers de la CSRNO :

- a) Recyclage à domicile /étude sur les déchets – Une rencontre a eu lieu entre le DG, M. Paul Albert et M. Yanick Sirois (consultant qui a implanté le système recyclage à domicile à Bathurst) pour évaluer le potentiel, le volume et les coûts rattachés au recyclage à domicile, c'est-à-dire, les bâtisses, les bacs ainsi que la façon de financer le projet. Il y a également évaluation des coûts actuels avec l'atelier des copains et Resnet et les bacs bleus de recyclage. Le DG devrait être en mesure de présenter un document de travail aux membres du conseil d'ici quelques mois. À titre d'information, le DG informe les membres que 25% des déchets enfouis au site proviennent des municipalités et 75% proviennent de déchets industriels ou proviennent du Maine ou de la CSR Western Vallée. Donc, pour financer le recyclage à domicile, si la CSRNO augmente de 1\$ la tonne, elle peut percevoir 3 \$ de plus. La moyenne est de 95 \$ la tonne au niveau provincial;
- b) Planification stratégique - le rapport du conseil a été distribué à tous les membres. M. Yves Gagnon a rencontré les employés le 27 mars et l'équipe travaille maintenant sur les axes de développement qui ont été déterminés par le conseil. Le plan stratégique sera présenté aux membres du CA à l'automne;
- c) Plan de communication : Mme Jovanie Lagacé, coordonnatrice en éducation et communication fut embauchée pour remplacer Mme Johanne Philippe, elle travaille sur le plan de communication et le niveau éducatif dans les écoles. Elle travaillera aussi avec le service d'aménagement. Les résidents recevront prochainement un sondage préparé par Mme Jovanie visant à améliorer les services offerts par la CSRNO;
- d) Il y aura une émission avec CIMT afin de faire connaître les projets des services des déchets et les projets du service d'aménagement de la CSRNO;
- e) Le service d'aménagement a fait une demande de financement sous le fonds de fiducie en environnement au montant de 240 000 \$.

Suite à une discussion, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 31 mai prochain.

Le rapport d'activités de mars et avril 2018 du service d'urbanisme fut distribué aux membres ainsi que le rapport des activités du service des déchets solides pour la période du 19 février au 14 avril 2018.

11. Autres affaires

Format des réunions : Il fut suggéré par les membres que lorsqu'ils auront un sujet ou un dossier à discuter ou un projet en développement, ils devront en faire part au DG et la réunion plénière aura lieu à 18 h suivi de la réunion publique à 19 h. La réunion débutera à 18 h 30 lorsqu'il y aura un ou une invité-e avec présentation.

12. Ajournement

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, il a été

RÉSOLU D'ajourner la réunion à 20h30.

ADOPTÉE

.....
MICHEL LEBLOND
Président

.....
FRANÇOIS PICARD
Directeur général